

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 6 novembre 2014

Présidence : Daniel Develey, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 6/2014 relatif à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2015 de la Commune de La Sarraz
- ouï le rapport de la commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2015 exclusivement,
- d'établir le taux communal d'impôts à 64.00,
- de reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2014 pour l'année 2015

Ainsi délibéré en séance du 6 novembre 2014

Le Président :
Daniel Develey

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire